

Vientiane, le 30 mai 2017

=== Conseil d'administration du 30 mai 2017 ===

### Acte 2016-2017-30

**Objet : avis sur le changement de périmètre du poste d'EEMCP2 de lettres  
« établissement » à « zone »**

- Le poste d'EEMCP2 de lettres est actuellement occupé par M. Esat Péposi avec un périmètre « zone » depuis septembre 2014. La qualité des enseignants recrutés et la pérennité de ce type de postes constituent des avantages indéniables pour notre établissement. Ainsi, une problématique majeure figurant dans l'axe 1 du projet d'établissement consiste à élever le niveau des élèves dans la maîtrise de la langue française. Cela nécessite une réelle ingénierie et des capacités d'innovations qui font souvent partie des compétences des EEMCP2 « zone », grâce à leur fine connaissance des pratiques dans les autres établissements. Attendu que nous n'avons aucun autre support de détaché en lettres et que les EEMCP2 « zone » disposent de compétences reconnues et utiles pour répondre à la problématique du LFIV, il apparaît que le maintien du périmètre « zone » de l'EEMCP2 de lettres est vivement souhaité par le conseil d'administration malgré la décharge horaire plus importante.
- Enfin, il est à noter que l'établissement dispose déjà d'un EEMCP2 «établissement» qui participe activement à la formation en interne.

**Votant(s) : 3**

**Oui : 3**

**Non : 0**

**Abstention : 0**

**Résultat : avis favorable**

**Le secrétaire par intérim  
du CoGes**

